

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU COMITÉ SYNDICAL
SIOM DE LA VALLÉE DE CHEVREUSE
SEANCE DU 20 DECEMBRE 2018**

L'an deux mil dix-huit,

Le jeudi 20 décembre 2018,

Les membres du Comité syndical, légalement convoqués individuellement par écrit, se sont réunis au siège du Syndicat, sous la présidence de Monsieur Jean-François VIGIER, Président du SIOM,

Délibération n°: DL45/2018

Objet : Vente d'un véhicule utilitaire du SIOM de la Vallée de Chevreuse

- M. AMBROISE (titulaire - CPS)
- M. BAY (titulaire - CCHVC)
- M. BINICK (titulaire - CCHVC)
- M. BOYER (titulaire - CPS)
- M. CAMBON (titulaire - CPS)
- Mme DA COSTA FERNANDES (titulaire - CPS)
- Mme DARMON Monique
- M. DEBRAS (titulaire - CPS)
- Mme GELOT (titulaire - CPS)
- Mme LECLERCQ (titulaire - CPS)
- Mme LINDECKER (titulaire - CPS)
- M. MARTIN (titulaire - CPS)
- M. MONTAGNON (titulaire - CCHVC)
- Mme MORCH (titulaire - CPS) ;
- M. PANCIATICI (titulaire - CPS)
- M. SFERRAZZA (titulaire - CPS)
- M. TRICKOVSKI (titulaire - CPS)
- M. VALENTIN (titulaire - CPS)
- Mme VIALA (titulaire - CPS)
- M. VIGIER (titulaire - CPS)
- M. VIVIEN (titulaire - CPS)

Absents excusés :

M. ADRAS (titulaire - CPS) ; M. BARSANTI (titulaire - CPS) ; M. BERNARD (titulaire - CPS) ; M. BLIN (titulaire - CPS) ; M. BONNET (titulaire - CPS) ; M. BOUAZZAOUI (titulaire - CPS) ; M. CAHAREL (titulaire - CPS) ; M. CARRE (titulaire - CPS) ; M. CORDIER (titulaire - CPS) ; M. DA SILVA (titulaire - CPS) ; M. FONTENAILLE (titulaire - CPS) ; M. GLEIZE (titulaire - CPS) ; M. LECLERC (titulaire - CPS) ; M. OSSENI (titulaire - CPS) ; M. PAGE (titulaire - CPS) ; M. PELLETANT (titulaire - CPS) ; M. PONS (titulaire - CPS) ; M. ROS (titulaire - CPS) ; Mme VON EUW (titulaire - CCHVC) ; Mme WICHEREK-JOLY (titulaire - CPS)

DATE DE CONVOCATION

Le 13/12/2018

EN EXERCICE : 41
PRESENTS : 21
VOTANTS : 21

Le quorum étant atteint l'assemblée peut valablement délibérer.

Monsieur Jean-Louis BINICK est désigné, à l'unanimité, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Délibération DL45/2018
Vente d'un véhicule utilitaire du SIOM de la Vallée de Chevreuse

Le Comité Syndical,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L. 5211-9 et L. 5711-1,

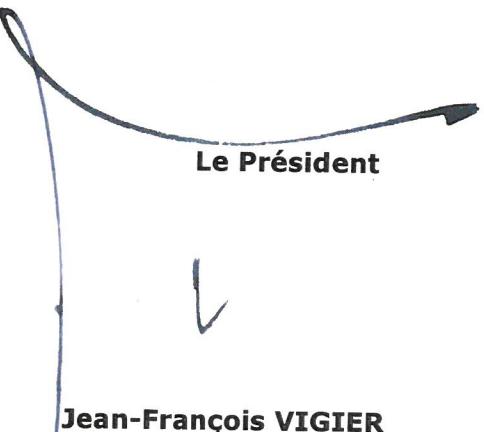
Vu la note de présentation,

Considérant qu'en l'état ce véhicule ne présente pas d'intérêt à être conservé par les services du SIOM de la Vallée de Chevreuse,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Accepte** la vente du véhicule Caddy Volkswagen immatriculé 669 ENM 91 à un prix de l'ordre de 1000 € TTC,
- **Autorise** le Président du SIOM à organiser la vente de ce véhicule au plus offrant, au profit d'un professionnel, et à signer tous les documents nécessaires à cette cession,
- **Dit** que la recette correspondante sera inscrite au budget 2019, secteur public.

Fait à Villejust,
Pour extrait conforme



Le Président
Jean-François VIGIER

Pièce transmise en Préfecture le : **27 DEC. 2018**
Affichée le : **28 DEC. 2018**